

# RABYT La Chaize le Vicomte--Rives de l'Yon (St Florent)



Une randonnée proposée par dgene

INITIATEUR : Bernard GEMONET  
RandoAggloBusYonnaisTour  
Rando agréable avec peu d'asphalte.



Randonnée n°505304

**Durée :** 4h20  
 **Distance :** 14.68km  
 **Dénivelé positif :** 45m  
 **Dénivelé négatif :** 85m  
 **Point haut :** 88m  
 **Point bas :** 38m

**Difficulté :** Facile  
 **Retour point de départ :** Non  
 **Activité :** A pied  
 **Commune :** La Chaize-le-Vicomte (85310)

## Description

LA ROCHE sur YON : départ pour La Chaize par Bus impulsyon ligne V : arrêt "Napoléon Dromadaire".

A La Chaize descendre à l'arrêt "Mairie".

RANDO:: passage par l'EGLISE St NICOLAS que l'on aperçoit sur la hauteur . Continuer la route sur 30m et tourner à gauche . Passer devant l'Eglise et devant le Presbytère ( rep.1 ) pour descendre vers la rivière Le Marillet que vous longerez jusqu'à Les Noyers par la rive gauche de préférence.

SITE MEGALITHIQUE : pont de pierres sur la rivière Le Marillet à La Gourdine.

En arrivant à RIVES DE L'YON (St Florent) continuer la rue de la Tranquillité ; en face du calvaire tournez à droite (rue de la Maison Neuve).A 100m prendre le chemin à droite ; continuez jusqu'au bout et tourez à gauche pour arriver sur la rue Georges Clémenceau où se situe l'arrêt de bus "Tilleuls".

A St FLORENT : depart pour La Roche sur yon par Bus impulsyon ligne R : arrêt "Tilleuls".

A LA ROCHE sur YON descendre à l'arrêt "Napoléon Hippopotame" .

## Points de passages

**D Eglise St Nicolas(11eme siècle)**  
N 46.672478° / O 1.296514° - alt. 88m - km 0

**1**  
N 46.671241° / O 1.295065° - alt. 85m - km 0.22

**A**  
N 46.594071° / O 1.316601° - alt. 46m - km 14.68

## Informations pratiques

Nombreuses table-bancs le long du Marillet.

HEBERGEMENTS : St FORENT :\* Ferme La Veillonnière : tél. 02.51.31.92.68 et 06.71.95.37.87

LA CHAIZE LE VICOMTE :\* La Demeure du Marillet tél. 02.51.40.74.30

## A proximité

LA CHAIZE le VICOMTE : \* musée ornithologique (ouvert de 14h à 18h ,gratuit)

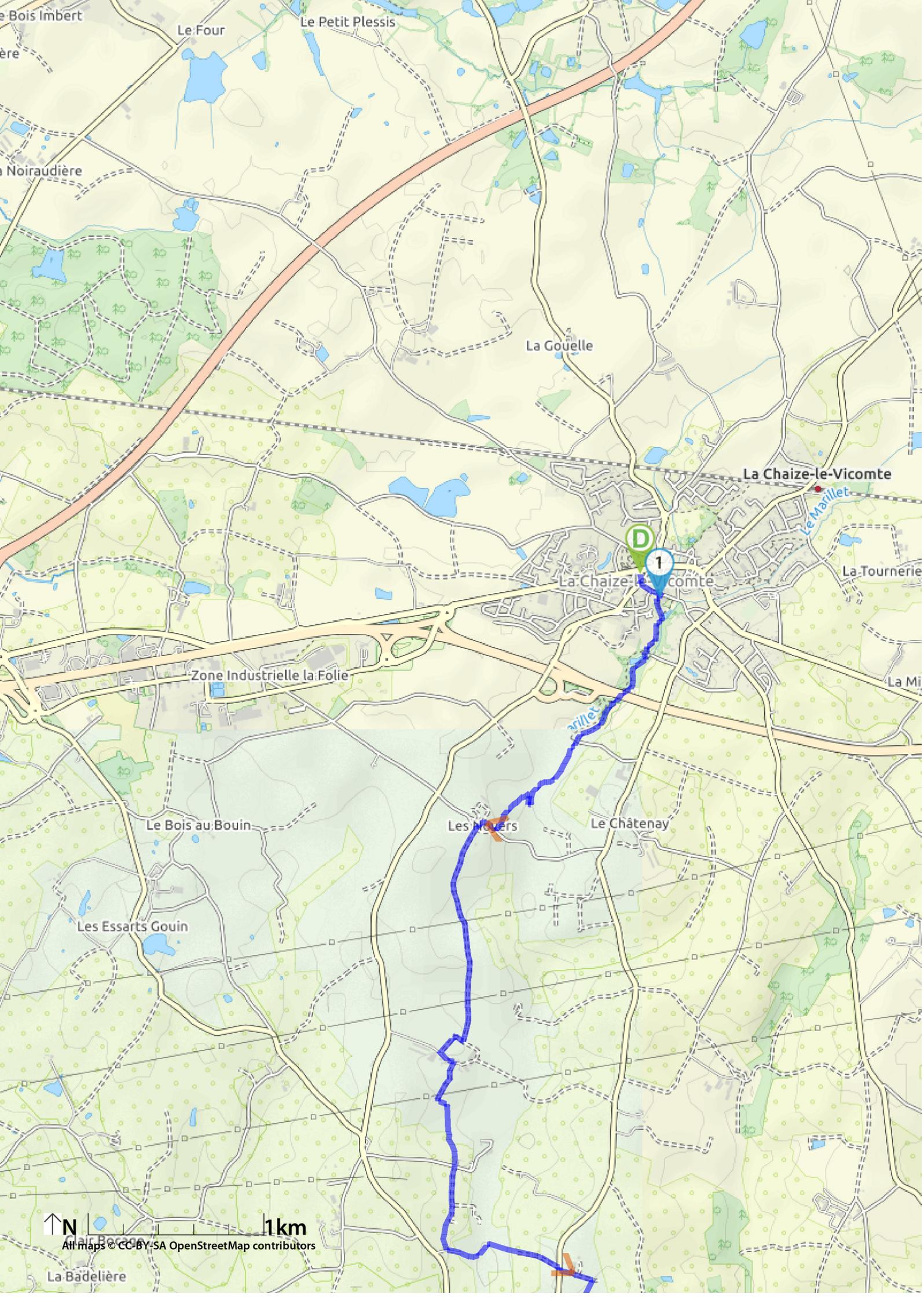
\* église St Nicolas du 11è siècle (visite libre 9h-19h)

\* remparts et douves

\* vieux lavoir

\* parcours sportif (le long du Marillet)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/505304>



Bois Imbert

Le Four

Le Petit Plessis

Noiraudière

La Gouelle

La Chaize-le-Vicomte

La Chaize-le-Vicomte

La Tournerie

Zone Industrielle la Folie

Le Bois au Bouin

Les Movers

Le Châtenay

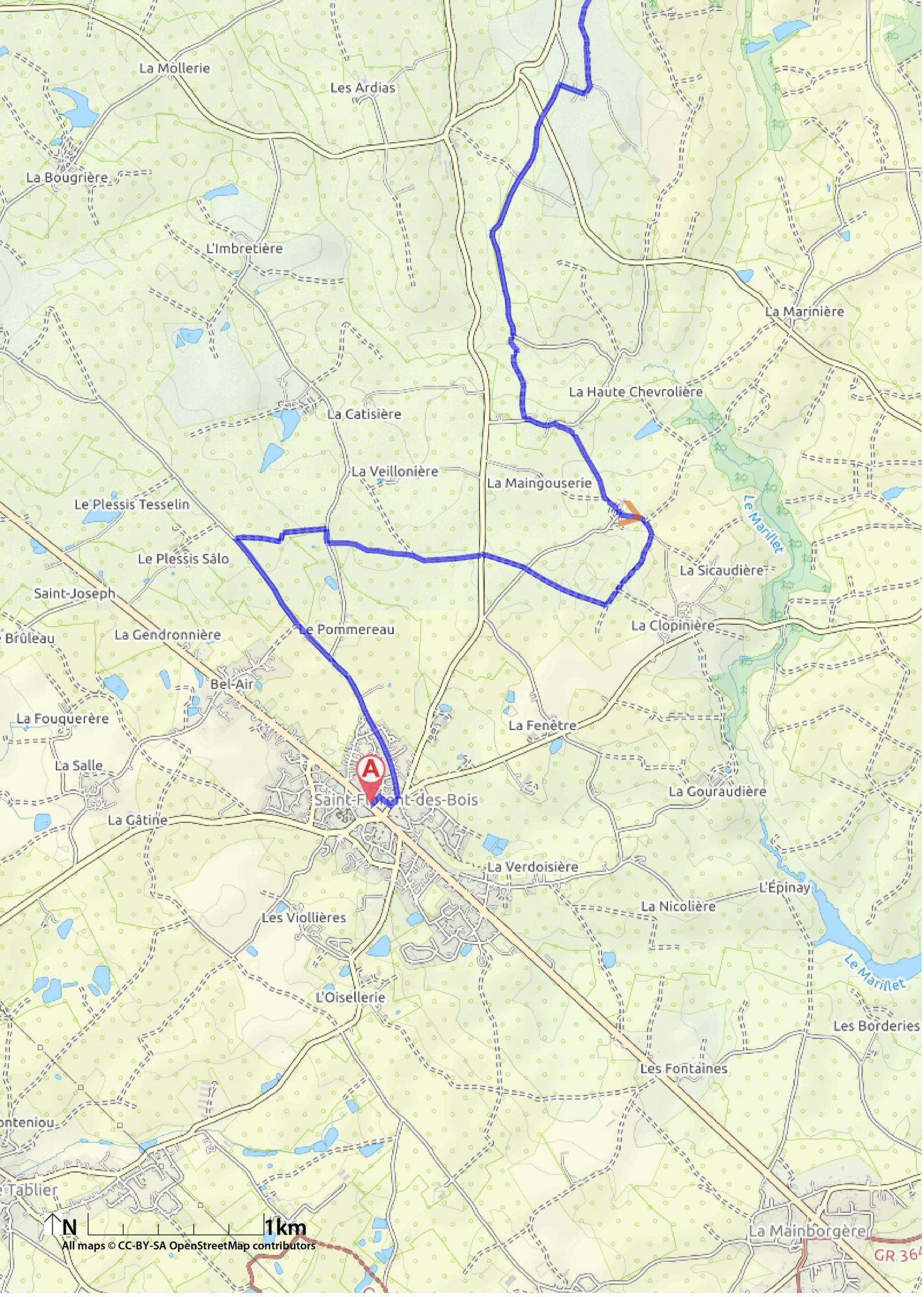
Les Essarts Gouin



1km

All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

La Badelière



Saint-Florent-des-Bois

N 1km

All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

GR 36



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**